Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015610-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0156

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-14 et L. 332-8,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la délibération n°DC-2025-108 du 25 septembre 2025 portant modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents,

VU l'avis du comité social territorial du 09 décembre 2025,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant qu'une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau des effectifs à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015610-DE

Considérant que chaque mise à jour doit être datée et conservée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **DE CREER l'ensemble des emplois figurant dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,**
- **DE SUPPRIMER, un poste d'assistant de conservation du patrimoine titulaire à temps complet et DE CREER, suite à l'obtention d'un concours, un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe titulaire à temps complet au sein du service affaires générales, à compter du 1er janvier 2026.**
- **DE SUPPRIMER un poste d'assistant enseignement artistique principal de 2ème classe titulaire, à temps non complet (0.25/20ème), au sein du service école de musique, à compter du 1er décembre 2025.**
- **DE SUPPRIMER un poste d'attaché non titulaire, à temps complet au sein du service finances, à compter du 1er décembre 2025.**
- **DE SUPPRIMER, suite à un départ à la retraite, un poste de rédacteur principal 1ère classe titulaire, à temps complet au sein du service finances, à compter du 1er décembre 2025.**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe titulaire, à temps complet au sein du service petite enfance, à compter du 1er décembre 2025.**
- **DE SUPPRIMER un poste de puéricultrice de classe normale, titulaire, à temps complet, au sein du service petite enfance, à compter du 1er décembre 2025.**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er décembre 2025.**
- **DE SUPPRIMER un poste d'ingénieur, titulaire, à temps complet, au sein du technique, à compter du 1er décembre 2025.**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique territorial, titulaire, à temps complet, au sein du technique, à compter du 1er décembre 2025.**
- **D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe de la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND